

PEPE

AUTO-MOTO ECOLE

Catégorie B avec conduite accompagnée – à partir de 17 ans

Documents à fournir par les accompagnateurs

Formulaire « demande en obtention d'un permis de conduire »

(Dûment rempli et signature de chaque accompagnateur)

Pièce d'identité valable

(Photocopie lisible d'un document d'identité ; non membre EU : photocopie titre de séjour, recto-verso)



Casier judiciaire luxembourgeois

(Bulletin n°4 ; datant de moins de 3 mois ; signature de la procuration au verso du formulaire de chaque accompagnateur)



Permis de conduire

(Photocopie du permis de conduire luxembourgeois recto-verso ou photocopie du permis étranger
Accompagné d'une photocopie de l'enregistrement fait auprès de la SNCA ; l'accompagnateur doit être titulaire d'un permis de conduire depuis au moins 6 ans ; ne pas avoir été condamné pour des infractions au code de la route, ni même avoir perdu le droit de conduire durant 3 dernières années)



Attestation d'assurance pour la conduite accompagnée

(Photocopie de l'attestation d'assurance avec le nom complet de chaque accompagnateur ainsi que celui du candidat ; une copie pour l'auto-école et une pour votre voiture)

Avant de pouvoir commencer la conduite accompagnée avec le(s) accompagnateur(s), le candidat devra effectuer au moins 12 heures de conduite. Les accompagnateur(s) devront assister à deux heures de conduites en présence de l'instructeur.

La conduite accompagnée permettra au candidat d'acquérir plus d'expérience et une meilleure assurance au volant avant de se présenter à l'examen pratique.

Règles à respecter lors de la conduite accompagnée :

- L'accompagnateur doit s'asseoir à l'avant
- La conduite accompagnée est interdite entre 23h00 et 06h00
- La conduite accompagnée est interdite en dehors du territoire du Grand-Duché
- Le candidat doit être en mesure de présenter son certificat d'apprentissage et sa carte d'identité
- Toute infraction au code de la route entraînera l'annulation de la conduite accompagnée